

# LES FONDS EUROPÉENS EN HAUTE-NORMANDIE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



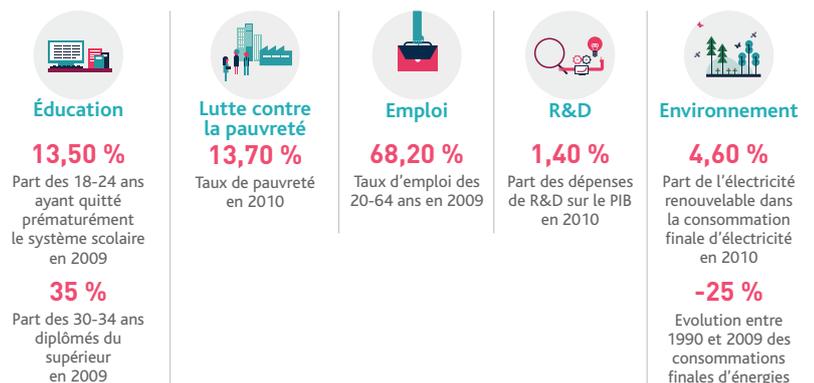
## ENJEUX

3<sup>ème</sup> région industrielle métropolitaine, la Haute-Normandie bénéficie d'une base industrielle diversifiée de premier plan intégrant des savoir-faire spécifiques autour des énergies, mais aussi de l'automobile, de la chimie et de la plasturgie. Elle dispose en outre de ressources agricoles et d'une position géographique à l'interface d'une des mers les plus fréquentées du globe, qui font d'elle l'un des principaux bassins d'activité et de consommation d'Europe.

Afin de transformer ces potentiels en forces et atouts pour le développement de ses activités et de son attractivité, la région doit relever le défi des mutations : économique, technologique, écologique, sociale et organisationnelle avec pour objectif de devenir une éco-Région, innovante et performante en matière de transition énergétique et écologique, au service de l'emploi et du développement des territoires.

Le territoire doit également répondre aux enjeux de l'éducation et de l'employabilité. Les trois piliers que sont la formation, la recherche et l'économie sont au cœur d'une stratégie mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux dans une démarche fortement partenariale depuis plusieurs années.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Haute-Normandie.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Haute-Normandie FEDER-FSE-IEJ 2014-2020*	289 630 881 €
Programme de développement rural Haute-Normandie FEADER*	103 131 276 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Haute-Normandie)**	53 541 005 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Haute-Normandie)**	5 462 946 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Haute-Normandie) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	À définir
<b>Total</b>	<b>451 766 108 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Haute-Normandie.

### Espace interrégional\*\*\*\*

Axe interrégional FEDER Bassin de la Seine (dans le PO Île-de-France)\*\*\*\* 9 000 000 €

### Coopération territoriale européenne\*\*\*

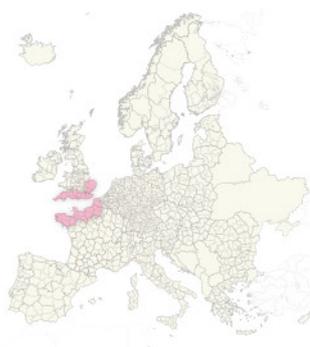
Europe du Nord-Ouest  
(transnational)

396 134 342 €



France-(Manche)-Angleterre  
(transfrontalier)

223 046 948 €



Espace Atlantique  
(transnational)

140 013 194 €



Interreg Europe  
(interrégional)

359 326 320 €



\*Source : Accord de partenariat pour le PO FEDER-FSE Haute-Normandie et le PDR Haute-Normandie ; \*\*Source : DGEFP ; \*\*\*Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE ; \*\*\*\*Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales

## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel Haute-Normandie FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

Ainsi, les FESI seront mobilisés notamment en Haute-Normandie pour répondre aux enjeux suivants :

- en matière de **recherche et innovation**, renforcer par le biais des grands réseaux de recherche les capacités et l'attractivité de la recherche publique haut-normande au niveau national et international dans les domaines de la spécialisation intelligente. Par ailleurs, en s'appuyant sur une nouvelle organisation des forces du territoire, l'objectif est de mieux détecter, valoriser, puis accompagner les résultats de la recherche pour favoriser une réelle valeur ajoutée au profit de l'innovation et de la création d'entreprises innovantes et le développement de partenariats R&D,
- en matière **d'aménagement numérique du territoire**, le développement d'outils et services numériques au service d'usages innovants au bénéfice des Haut-Normands,
- concernant le **développement économique**, renforcer l'action publique afin de soutenir la création et la reprise d'entreprises et le développement des PME notamment à l'international. La région Haute-Normandie souhaite ainsi mettre en avant la diffusion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des PME dans leur croissance pour les aider à être plus compétitives sur les marchés locaux, nationaux et internationaux,
- en matière de **transition énergétique**, le programme vise à accompagner la région et les acteurs haut-normands vers une économie décarbonée en développant le leadership du territoire en matière d'énergies renouvelables, en s'attaquant à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et à la diminution de la précarité énergétique,
- la valorisation du **patrimoine culturel** sera également soutenue afin de redonner aux sites Hauts-Normands de grande valeur un rôle économique, et notamment de favoriser leur découverte lors de l'organisation d'événements économiques. Par ailleurs la **préservation de l'environnement et la restauration de la biodiversité** seront soutenues afin de poursuivre la dynamique entreprise ces dernières années dans ce domaine,
- en matière de soutien à l'emploi, la formation tout au long de la vie, à travers une large gamme de dispositifs, sera la priorité pour répondre aux enjeux économiques de la région - en renforçant le niveau de qualification des Hauts-Normands et notamment pour des jeunes au travers de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).



### Programme de développement rural Haute-Normandie FEADER

Avec les deux tiers de son territoire occupé par l'agriculture, la Haute-Normandie est une région de grandes cultures et d'élevage bovin.

Face à un constat de forte artificialisation des terres agricoles et de rythme d'installation inférieur aux départs prévisibles des exploitants agricoles, la Haute-Normandie a élaboré sa stratégie en l'articulant autour de **trois grands objectifs régionaux** cohérents avec la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive :

- maintenir et développer l'agriculture biologique, l'agro-écologie et la valorisation du bois local,
- maintenir l'élevage en système herbager et soutenir le système polyculture élevage soucieux de l'environnement et du bien-être animal qui favorise l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles,
- favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs.

Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
- Mesure 3 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 5 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 9 Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 12 Paiements au titre de Natura 2000 et de la Directive Cadre sur l'Eau
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER

## Programme opérationnel national FSE (volet régional Haute-Normandie)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de l'emploi et de l'inclusion active. L'action du FSE en région Haute-Normandie sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Haute-Normandie sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Haute-Normandie, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion pour l'Emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Haute-Normandie de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

## Programme opérationnel national IEJ (volet régional Haute-Normandie)

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Haute-Normandie, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **des actions de repérage de ces jeunes** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **l'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- **des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.

## Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Haute-Normandie)

Concernant le FEAMP, les **régions littorales** qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

# FONDS EUROPÉENS EN HAUTE-NORMANDIE 2014-2020

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Dans le cadre de la **stratégie intégrée de développement territorial de la région**, le FEDER soutiendra le développement des territoires urbains haut-normands avec, si possible, une attention particulière portée aux territoires prioritaires de la politique de la ville.

Il s'agit de soutenir ces territoires dans leur **transition vers une économie décarbonée** en favorisant l'émergence de stratégies de développement durable **notamment l'usage des transports en commun et de l'intermodalité** dans une région où les déplacements pendulaires et les flux routiers sont nombreux. Ce développement durable des territoires passera également par **l'émergence d'éco-quartiers efficaces énergétiquement** et proposant une offre de services diversifiés et innovants qui permettront d'attirer de nouvelles populations et de recréer une économie de quartier face au phénomène de périurbanisation.

À l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à projet sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par le conseil régional.

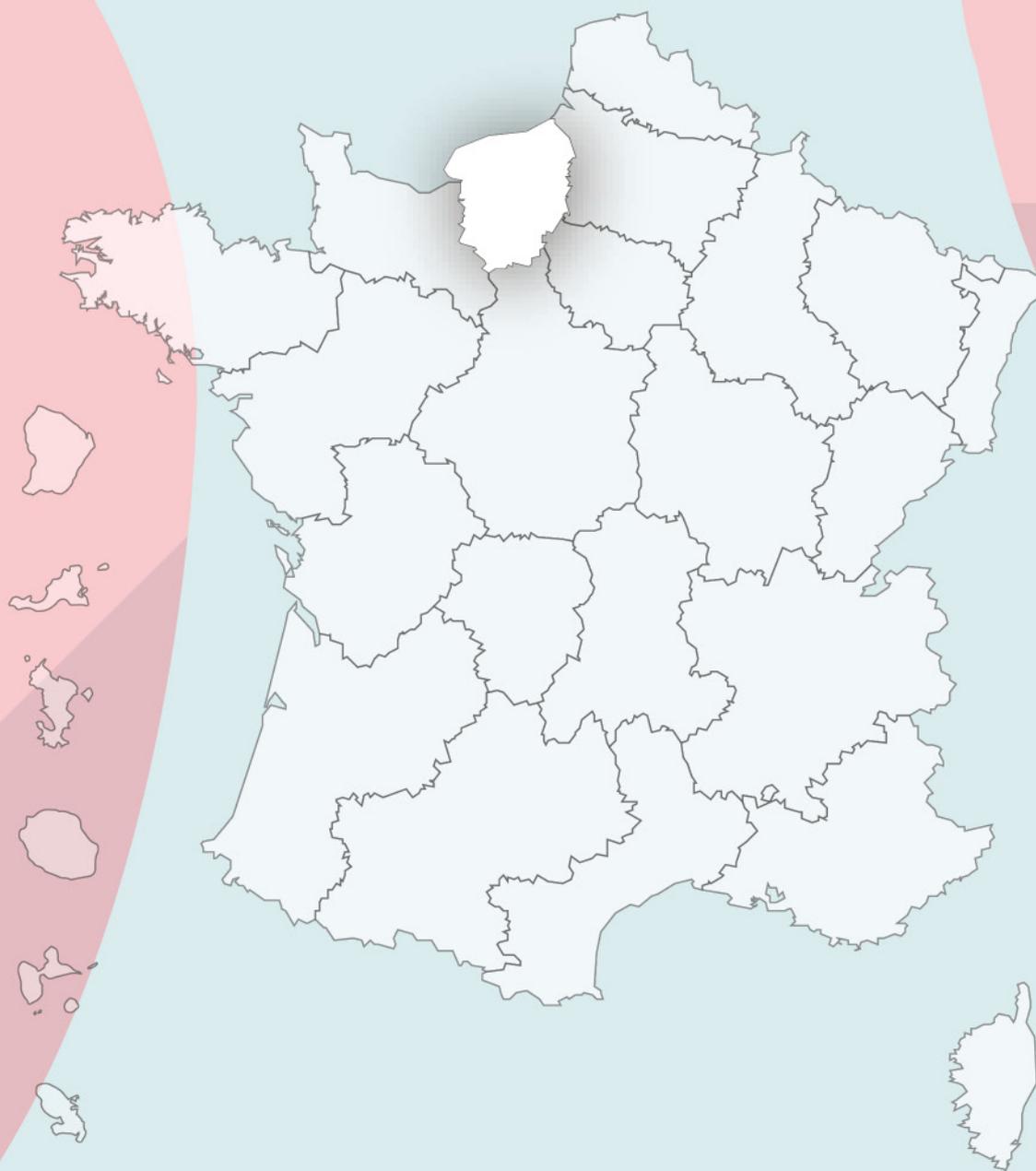


### Le Bassin de la Seine<sup>3</sup>

Le programme opérationnel FEDER-FSE de la région Ile-de-France dispose d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin Seine-Normandie. Cet axe vient en complément du CPIER du Plan Seine, ce qui assure une cohérence des politiques publiques conduites sur l'ensemble du bassin du fleuve. Les actions se concentrent sur trois thématiques :

- **adaptation au changement climatique**, et notamment à la sécheresse. Il s'agit notamment d'accroître la connaissance sur le bassin de la Seine par la réalisation d'études voire d'expérimentations,
- **gestion du risque d'inondation**. Il s'agit de soutenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, des travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, des programmes de réduction de la vulnérabilité à grande échelle, de sensibilisation, etc.,
- **continuités écologiques**. Il s'agit notamment de rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau d'intérêt interrégional.

<sup>3</sup> Le bassin de la Seine recouvre 8 régions ou partie de région : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie, et de façon plus marginale, Lorraine et Centre.



## Contacts

### Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural

Autorité de gestion :  
Conseil régional Haute-  
Normandie

[pilotageprogrammeseuropeens@  
hautenormandie.fr](mailto:pilotageprogrammeseuropeens@hautenormandie.fr)

### Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion  
déconcentrée :

le service FSE de la Direction  
régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
(DIRECCTE) de Haute-Normandie

Adresse :

14, avenue Aristide-Briand  
76108 Rouen Cedex 1

### Pour en savoir plus

[www.hautenormandie.fr/  
LES-ACTIONS/Europe-Solida-  
rite-internationale/Financer-des-  
projets-grace-a-l-Europe/Pro-  
grammes-europeens-2014-2020/  
FEDER-FSE-FEADER/Pro-  
gramme-Operationnel-FE-  
DER-FSE-et-Programme-de-De-  
veloppement-Rural-2014-2020-de-  
poses-a-la-Commission-eu-  
ropeenne](http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Europe-Solidarite-internationale/Financer-des-projets-grace-a-l-Europe/Programmes-europeens-2014-2020/FEDER-FSE-FEADER/Programme-Operationnel-FEDER-FSE-et-Programme-de-Developpement-Rural-2014-2020-deposes-a-la-Commission-europeenne)

[www.haute-normandie.dircccte.  
gouv.fr/accueil-30](http://www.haute-normandie.dircccte.gouv.fr/accueil-30)

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)